

 ROUXMESNIL BOUTEILLES Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025
--	--

Date de convocation : 18/03/2025

Date d'affichage : 18/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN

Etaient Absents : Jonathan DESGROISILLES a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Dominique CATEL

Mr Gilbert BAUDER a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u>
En exercice	18	ACCORD DE PRINCIPE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA REHABILITATION DE LA RESIDENCE LES 3 CHENES
Présents	15	
Pouvoirs	2	
Votants	17	

Monsieur le Maire a reçu un mail du Groupe 3F Normanvie concernant la Résidence les 3 Chênes située sur la Commune.

Des travaux de réhabilitation des 14 logements sont actuellement en cours :

- Amélioration énergétique : bardage, remplacement des menuiseries extérieures y compris volets électriques, remplacement des portes palières, remplacement VMC et isolation des combles.
- Amélioration des parties communes : Réfection des toitures
- Amélioration des parties privatives : Mise en sécurité électriques et réfection des salles de bain

Afin de financer l'opération, le Groupe 3F Normanvie va effectuer une demande d'emprunt auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 490 206 € et souhaiterait obtenir un accord de principe de la Commune pour la garantie d'emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à l'accord de principe pour une garantie d'emprunt à hauteur de 60 %.
- Note qu'une nouvelle délibération devra être adoptée lorsque les projets définitifs et les contrats de prêts auront été signés.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire-Adjoint,

P. LEGOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250325-21-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025